

LE POINT DE MIRE DU CONSEIL FSA

ALBERT NUSSBAUMER

Vice-président FSA

Les attaques contre des avocats mises en lumière au Parlement européen

L'*État de droit* est le système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit, chacun étant soumis au même droit, que ce soit l'individu ou la puissance publique. L'État de droit ne peut fonctionner sans une justice indépendante, une presse libre et un barreau fort et indépendant. Les dictatures attaquent toujours ces trois piliers de l'État de droit; l'exemple de la Turquie est significatif: sous prétexte de combattre un coup d'État, des arrestations de milliers de juges, de centaines de journaliste et de centaines d'avocats ont lieu!

Année après année, on constate, partout dans le monde des atteintes à l'indépendance des avocats: ces trois dernières années, *le CCBE* (Conseil des barreaux européens, dont la Suisse fait partie, représentée par la FSA) a dû intervenir pour soutenir environ 800 avocats persécutés, en alertant les autorités compétentes aux niveaux national et européen; pour l'année 2017 seulement, 107 avocats ont été assassinés dans le monde, dont 20 aux seules Philippines.

Une audition de différents experts, consacrée aux attaques à l'encontre de la profession d'avocat, s'est tenue en février passé au sein de la *Sous-Commission des droits de l'homme du Parlement européen*. Cette audition a permis de mettre en lumière les différents types de persécutions perpétrées à l'encontre des avocats. C'est d'ailleurs face à cette tendance inquiétante que le Conseil de l'Europe travaille à l'élaboration d'une convention européenne sur la profession d'avocat (cf. Point de mire octobre 2017 de la Revue de l'Avocat). Lors de cette audition, le Président de la Sous-Commission aux droits de l'homme, le Député PIER ANTONIO PANZERI, a déclaré: «toute attaque contre un avocat ou la profession d'avocat constitue une attaque contre la justice et les principes fondamentaux de l'État de droit». À l'occasion de cet événement, le CCBE a publié une brochure sur les menaces contre la profession d'avocat (brochure disponible sur le site du CCBE).

Dès 1998, l'ONU s'est penchée sur cette question d'indépendance, *le rapporteur spécial de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats* prenant note «de l'aug-

mentation du nombre de plaintes faisant état de l'assimilation par les pouvoirs publics des avocats à leur client ou à la cause de leur client, en particulier lorsque ces avocats représentaient des personnes mises en examen dans des affaires politiquement sensibles. Le fait d'assimiler un avocat à la cause de son client pouvait être interprété, dans de nombreux cas, comme un acte d'intimidation et de harcèlement à son endroit; les pouvoirs publics avaient l'obligation de protéger les avocats contre de tels actes» (rapport du rapporteur spécial de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats 2017). Depuis 1998, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Dans son rapport de 2016, la rapporteure spéciale de l'ONU, MONICA PINTO, soulignait les atteintes au droit et à l'indépendance des avocats, dont des meurtres, des agressions, des menaces, des actes d'intimidation ou de harcèlement et des détentions, ainsi que des restrictions injustifiées imposées dans l'exercice de leur activité. Le rapport 2017 de son successeur, DIEGO GARCIA-SAYAN, demande aux États de «veiller à la sécurité et la protection physique de tous les professionnels du droit afin de garantir l'indépendance de l'appareil judiciaire».

Même si ces exactions se passent loin de nos frontières, tous les avocats se doivent de réagir et de protester contre ces atteintes à l'exercice d'un barreau libre et indépendant.

L'avocat n'est pas seulement un juriste. L'avocat est aussi là pour aider l'homme qui vacille à rester debout, il est là pour défendre la dignité de l'homme bafoué, écrasé par le système et par la complexité des règles de droit, il est là pour défendre l'homme et la femme contre la société, contre le gouvernement, contre les autres. Finalement cet avocat est un passeur d'humanité qui doit être protégé, qui doit être défendu, parce qu'il s'élève contre les injustices, parce qu'il est un pilier essentiel de l'État de droit.

Laissons conclure PATRICK HENRY, ancien Président du comité des droits humains du CCBE: «l'avocat est donc en danger. Harcelé, injurié, menacé, poursuivi, arrêté, emprisonné, torturé, assassiné. Partout où le droit contrarie les projets des tirants. *L'avocat doit être défendu. Parce qu'il est le garant de l'humanité*».

Selbstständig Werte schaffen. Mit unseren 1e- Vorsorgelösungen.

1e-Vorsorgepläne erfüllen die steigenden Ansprüche nach mehr Flexibilität und Individualisierung. Für eine Vorsorge mit Zukunft.
credit-suisse.com/zukunft1e

**Jetzt
Vorteile
prüfen.**